



ACTIVITÉ SPORTIVE

PENTATHLON MODERNE

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- 1^{ère} étape : du 11 mai au 2 juin
- Reprise des activités avec une attention prioritaire aux composantes de la doctrine sanitaire et médicale
- Pratique individuelle en extérieur dans les lieux ouverts et autorisés.
- Reprise des activités uniquement pour les clubs qui le souhaitent.
- Participation volontaire à l'initiative du ministère d'accompagner le retour des élèves à l'école en proposant des activités sportives en soutien du dédoublement des classes (convention UNSS et l'Education nationale).
- Pour les associations, l'activité LASER-RUN sera privilégiée.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Publics licenciés FFPM et pratiquants non licenciés

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Exclusivement l'entraînement individuel en terrain extérieur
- Activité LASER-RUN en associatif

**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE
(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

- **Respect des règles de la doctrine sanitaire.**
- Application des gestes barrières
- Port du masque à l'arrivée sur site jusqu'aux espaces de pratique
- Les éducateurs, entraîneurs et les bénévoles, devront respecter les règles de distanciation avec les publics.

PENTATHLON MODERNE

Liberté

Égalité

Fraternité

Points détaillés dans le Document : Déconfinement Progressif FFPM du 11 mai au 1^{er} Juin 2020 :

- **Point de vigilance :**

- COVID-19 nécessité de prendre en compte toutes les composantes de la doctrine sanitaire et médicale.

- **La reprise :**

- Se fera dans le respect des dispositions règlementaires prises dans le cadre de la levée progressive du dé-confinement
- De manière sécurisée et différenciée en fonction de l'état de santé des individus.

- **En amont de la reprise,**

- Un questionnaire devra être renseigné par chaque pratiquant. Le médecin fédéral mettra à disposition un questionnaire de reprise.
- Les tests d'évaluation de la condition physique devront être réalisés en présence de l'éducateur sportif ou les entraîneurs
- La fédération après avis du médecin fédéral mettra à disposition un guide de tests permettant d'évaluer la condition physique et les seuils visant à catégoriser les pratiquants.

- **Catégorisation des publics après évaluation de la condition physique**

- Ajustement de la pratique

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.ffpentathlon.fr